



Huissier suite à résiliation SFR

Par **Nanar12**, le **01/06/2017** à **12:29**

Bonjour,

J'étais pendant environ 2 ans chez Numéricable avant de déménager en octobre 2015.

En prévision de ce déménagement, j'ai demandé à Numéricable le transfert de mon contrat internet.

Or, dans ma nouvelle demeure, numéricable ne pouvait pas transférer ma ligne faute d'installation câble.

Ils m'ont donc proposer de passer sur un abonnement ADSL chez SFR, chose que j'ai accepté après m'être renseigné auprès des autres opérateurs téléphoniques. Ces derniers ne me proposant pas mieux, je me suis dit qu'il serait plus simple de transférer chez SFR. J'ai cependant demander si cela signifiait un engagement. Numéricable m'a répondu que NON.

Après quelques mois avec l'ADSL SFR, qui ne proposait au passage même pas la télé faute de début, Orange installe la fibre dans mon lotissement. J'ai donc souscrit à un contrat chez eux et résilié mon contrat SFR.

Sauf que voila, SFR me réclame depuis début 2016, environ 300 euros de frais de résiliation.

Pour moi, il s'agissait d'un transfert de contrat numericable chez SFR (SFR ayant racheté numéricable) et numéricable m'avait informé que c'était sans engagement.

Tout cela s'est fait par téléphone, j'ai pas souvenir non plus d'avoir signé quelconque contrat avec SFR.

J'ai eu plusieurs courriers de SFR me réclamant cette supposée dette, je les ai appelé à plusieurs reprises en leur expliquant. Un jour, mon interlocuteur de chez SFR me dit que c'est réglé puis je me retrouve quelques semaines plus tard avec des premiers courriers de INTRUM JUSTITA, puis plus rien pendant quelques mois et aujourd'hui un avis d'un huissier

de justice par courrier, mail et appel (tout le même jour, limite du harcèlement...)

Désolé pour le long message, qu'en pensez vous?

Merci par avance.